



# I N F O N Z

Echos des syndicats et sections syndicales de  
l'Union Locale FO de Saint-Nazaire et région



n° 23 - 3 ème année : décembre 2016

## Union Locale des syndicats Cgt-FORCE OUVRIERE de Saint-Nazaire et région

Secrétaire Général : Gérard Caillon

4 rue François Marceau - 44600 Saint-Nazaire

Tel : 02 40 22 52 35 - Fax : 02 40 22 15 04

Lundi au jeudi : 9h30 - 12h30 et 13h30 - 17h30

Site : [www.ulfonz44600.fr](http://www.ulfonz44600.fr)

Mail : [ul.force.ouvriere.nz@wanadoo.fr](mailto:ul.force.ouvriere.nz@wanadoo.fr)

Permanence Juridique : Mardi après-midi sur rendez-vous

Permanence AFOC : sur rendez-vous

Permanence Retraités : Jeudi après-midi

## Fédération FO Services Publics et de Santé :



« .... face au blocage ... une manifestation nationale au ministère sera de nature à mettre un coup d'arrêt aux attaques portées contre l'hôpital public et ses personnels. ....

.... donne mandat d'arrêter avec les Fédérations CGT et SUD dans la première quinzaine du mois de mars la date de la manifestation à Paris »

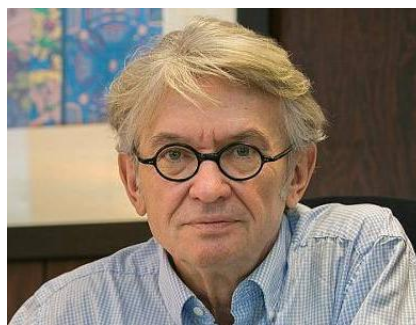
Comité National Extraordinaire du 7 déc. 2016

« .... au nom de Force Ouvrière, nous ne donnerons **aucune consigne de vote, directe ou indirecte, à l'occasion des élections présidentielles.**

Cela ne nous empêchera pas de faire connaître nos analyses et revendications .... **nous ferons valoir notre syndicalisme libre et indépendant.** Dire les choses, faire ce que l'on dit, là est l'essentiel.

Que cela plaise ou non ...

**Ni chien de garde,  
Ni chien d'accompagnement ! »**



Jean Claude MAILLY

## Chantiers Navals STX : la section FO mobilisée

A l'occasion des réunions d'« heures d'informations syndicales » animées en ce moment par la section FO des chantiers navals STX, nous avons rencontré **Nathalie Durand-Prinborgne** et **Jean Marc Perez**.



**INFONZ : comment sont organisées ces HIS ?**

**Nathalie :** nous faisons cinq réunions FO au total, de 2 heures chacune. Une dans la zone de Brais, une pour les techniciens et cadres au bureau d'études et trois dans la salle Normandie pour les ouvriers, organisées en fonction des horaires de travail (quart du matin ...). Après avoir présenté les sujets et nos revendications, nous souhaitons qu'un véritable débat s'installe. On peut déjà dire que notre présentation est bien appréciée et que les collègues sont extrêmement attentifs.

**INFONZ : justement, quels sont les sujets à l'ordre du jour à STX ?**

**Jean Marc :** il y en a quatre: la vente du chantier évidemment, la négociation salariale et celle sur la « qualité de vie au travail » et les activités sociales du CE.

**INFONZ : dans le précédent numéro d'Infonz nous avons présenté l'avis de la section FO sur les repreneurs retenus. Où en sommes-nous ?**

**Jean Marc :** en ce qui concerne Fincantieri - scénario catastrophe pour FO - les dirigeants ne prennent aucun engagement de sauvegarde des emplois. Or il y a un sérieux risque pour plusieurs centaines d'emploi « doublons » au service commercial, aux achats, dans les bureaux d'études, etc. De même pour la conservation des commandes sur le site de St-Nazaire : les sites italiens seraient privilégiés.

**Nathalie :** ils prétendent vouloir « contrôler » la concurrence chinoise. On a vu ce que cette stra-

tégie a donné pour les porte-containers et les méthaniers : on ne contrôle plus rien !

Le groupe Genting, basé à Hong-Kong, également candidat à la reprise de St-Nazaire, est spécialisé dans le tourisme et la croisière, avec les compagnies Star Cruises, Dream Cruises, Crystal Cruises. En 2016, il a racheté 4 chantiers allemands. Il y a là vraiment un risque de transfert de technologie et de savoir faire.

Qui plus est, aujourd'hui on construit 6 à 7 paquebots dans le monde et par an, ce qui permet une régulation du marché. Avec les chinois on pourrait passer à une trentaine : un « boom » dangereux pour des armateurs comme MSC.

Celui-ci envisagerait dans cette situation une action devant la Cour européenne pour inégalité de concurrence.

**Jean Marc :** à l'instar des américains, les chinois se protègent ; les bateaux qui naviguent dans leurs eaux territoriales doivent être construits en Chine.

Révéléateur, le groupe Genting n'a pas voulu rencontré les syndicats ... En bref tout cela n'est guère rassurant.

**INFONZ: vous avez aussi rencontré les responsables politiques.**

**Nathalie :** oui, nous les avons alertés. Mais, la stratégie actuelle de l'Etat est de laisser faire les chinois et de « les contrôler » ... Ils tirent argument de ce que, lors du rachat par le coréen STX, il n'y a pas eu de transferts de technologie.

Mais la situation est tout à fait différente : à l'époque le carnet de commande était vide, avec un plan de redressement à St-Nazaire et de plus STX n'avait aucun financement disponible pour réaliser ces transferts. Aujourd'hui, Genting a prouvé qu'ils avaient les reins beaucoup plus solides pour ce rachat et le carnet de commande est plein : il y a 14 navires à livrer jusqu'en 2016.

**INFONZ : quel est le calendrier et les perspectives des responsables de l'Etat ?**

**Jean Marc :** les dossiers de reprise sont à déposer pour le 26 décembre. Ensuite le tribunal central de Séoul décidera. Cela pourrait prendre plusieurs mois. Mais il faut souligner qu'il y a urgence pour le groupe coréen STX qui a besoin de cette vente pour finaliser son plan de redressement.

L'Etat français, actionnaire à 33,4 %, annonce qu'il mettrait des conditions. Cela ne rassure pas pour autant : on a vu avec la reprise d'Alstom par Général Electric, que « l'engagement » de ne pas supprimer d'emplois n'a pas été respecté.

**Nathalie** : la « loi Montebourg » permet à l'Etat de refuser la reprise d'une activité réputée « stratégique ». Mais l'Etat doit alors faire une contre-proposition : or aujourd'hui, il n'en a aucune !

Un autre « idée » : la DCSN serait partenaire du montage avec Fincantieri. Or l'Etat y est actionnaire majoritaire à 70 %. Par ce biais - avec les 33,4 % des chantiers - il pourrait devenir majoritaire. Problème : rien n'est précis, étant donné qu'il n'y a aucune information sur la répartition du capital. Cela ressemble fort à une partie de poker menteur.

**INFONZ**: quelle est, dans cette situation, la revendication de FO ?

**Nathalie** : nous sommes simplement pragmatiques. Une minorité de blocage comme actuellement peut permettre de s'opposer à une reprise. Mais cela ne résout pas le problème.

La seule solution pour assurer la pérennité du chantier naval et des emplois est de le mettre sous la protection de l'Etat (de façon temporaire ou définitive) : soit par une prise de contrôle majoritaire, soit par une nationalisation. Pour les finances publiques, passer de 33,3 % à 51 % ne représenterait que quelques millions d'€. Le rachat complet par l'Etat représenterait une somme étonnement faible comparée aux 50 milliard d'€ de cadeaux sociaux et fiscaux au patronat.

**Jean Marc** : qui plus est, cela a été fait dans le passé pour les industries aéronautiques et spatiales qui sont aujourd'hui des leaders mondiaux incontestés et où les salaires et les garanties sociales sont également meilleurs que les nôtres.

Pour mémoire aussi, l'Etat italien possède au moins 70 % des chantiers navals Fincantieri, qui sont ainsi nationalisés depuis longtemps. Bruxelles a essayé d'imposer sa privatisation via une ouverture du capital et la mise en bourse. Mais la forte mobilisation des salariés italiens l'a empêché.

**INFONZ** : la section FO a lancé une pétition pour la nationalisation et l'unité syndicale

**Nathalie** : en 2010 et 2012, nous avons comme revendication intersyndicale l'« *entrée majoritaire de l'Etat dans le capital* », laquelle a permis une intense mobilisation qui a été déterminante pour obtenir l'implication de l'Etat : toutes les commandes et les grands investissements, ont été obtenus grâce à l'aide de l'Etat qui a, de fait, joué le rôle de l'actionnaire majoritaire !

Aujourd'hui, il faut à nouveau l'unité sur cette revendication, unité souhaitée et demandée par les salariés. C'est pour y arriver que nous avons

décidé cette pétition, sur cette double nécessité.

**Jean Marc** : d'ailleurs la satisfaction des revendications est liée à la question de la nationalisation.

On le voit bien en ce moment avec la négociation salariale en cours : la Direction refuse de s'engager sur un accord pluriannuel comme nous le demandons, du fait du contexte de la vente.

Contrairement à la position actuelle de la section CGT de STX, nous pensons que la question de l'actionariat futur des chantiers est décisive pour nos revendications.

### PETITION de la section FO STX

**« Pour défendre le Chantier Naval, tous nos emplois et nos garanties sociales : NATIONALISATION ou Contrôle majoritaire de l'Etat ! »**

... nous, salarié(e)s de STX France ou d'entreprises sous-traitantes, considérons que :

→ La seule voie pour assurer la pérennité du site de Saint-Nazaire, de nos emplois et de nos garanties sociales, est de le mettre sous la protection de l'Etat (de façon temporaire ou définitive) : soit par une prise de contrôle majoritaire, soit par une nationalisation.

→ L'unité des organisations syndicales est nécessaire pour faire aboutir cette revendication.



### SALAIRES 2017 à STX.

**FO : des propositions insuffisantes !**

- Augmentations Générales (AG) : + 0,6%  
Mesure bas salaires : AG complémentaires dégressives de 0,4% à 0,1%.
- Augmentations Individuelles (AI) : + 1,1%
- Augmentations Catégorielles (AC) : +0,1%

## AIRBUS : suppression de 1164 emplois

« *La finance passe au premier plan* »

Le Groupe Airbus annonce la suppression de 1164 postes en Europe, dont des centaines en France. Il compte aussi fermer le site de Suresnes.



Alors que le Groupe Airbus se porte bien, disposant d'un carnet de commandes de 1 000 milliards d'euros, soit huit à dix années de production, selon Yvonnick Dreno, coordinateur FO Airbus, ces annonces constituent un signal donné aux actionnaires : l'ensemble du projet Gemini est censé induire 300 millions d'économies.

Le syndicat FO pointe ainsi du doigt « le fait que la finance passe au premier plan ».

La Direction d'Airbus explique vouloir « supprimer de la bureaucratie » : mais on ne voit pas en quoi ces suppressions et transferts de postes relevant de fonctions centrales vont impacter la bureaucratie explique Yvonnick Dreno. C'est pourquoi une expertise portant sur la stratégie a été lancée par le comité européen.



Yvonnick Dreno

La Direction compte activer des mesures de départs en retraite, de retraites anticipées mais aussi de départs volontaires ou encore de mobilité au sein du groupe ou en externe indique FO.

Concernant l'éventualité de licenciements secs, elle n'apporte pas de garantie s'inquiète Yvonnick Dreno.

Le syndicat FO qui demande un « traitement social exemplaire » n'acceptera aucun licenciement sec.

Extrait de FO Hebdo du 29/11/2016

## Groupe DAHER Les négociations salariales 2017 s'annoncent difficiles

La Direction présente une situation tendue dans les 3 prochaines années : principal client du groupe, Airbus a pourtant un carnet de commande record, mais « le facteur financier prend le pas sur les besoins sociaux » souligne FO.

Dans ces conditions, lors de la réunion du 23 novembre, la Direction annonce : « pas d'AG, moins d'un AIS sur 5 (sur une base talon 2016 à 35 € brut) et une prime pour calmer le jeu en ce début d'année ».

Les 0,6 % provisionnés en 2015 seraient le seul élément de salaire pour 2017 (0,3 %) et 2018 (0,3 %) ! s'insurge FO.

Les négociations se poursuivent...



Bertrand Bauny

## Sécurité privée : FO premier syndicat chez SERIS

FO demeure le 1<sup>er</sup> syndicat du Groupe SERIS, entreprise française de sécurité privée de 12 000 salariés.

Au 1<sup>er</sup> tour, le 06 décembre dernier, FO au niveau national, totalise 26,10 % des voix.

Au niveau local dans les Pays de la Loire, FO SERIS reste également le 1<sup>er</sup> syndicat et totalise 50,71% des voix au 1<sup>er</sup> tour.

Faute de quorum au 1<sup>er</sup> tour, un second tour aura lieu le 31 janvier prochain.



Bruno Potier

## Centre Hospitalier de St-Nazaire :

### Succès de la mobilisation en gastro-entérologie<sup>1</sup>, néphrologie<sup>2</sup> et gériatrie<sup>3</sup>

Considérant que « les organisations de travail n'étant pas finalisées pour permettre au personnel de travailler dans de bonnes conditions », l'intersyndicale FO, CGT et CFDT demandait :

« Le report du déménagement au 15 Janvier 2017 des services de gastro-entérologie, néphrologie et de gériatrie 3 dans le cadre de la restructuration du service de gastro-entérologie »



Il aura fallu que les agents envahissent massivement le Comité Technique d'Etablissement le 21 novembre (photo) et qu'un préavis de grève - du 5 au 10 déc. - soit déposé, pour que le Directeur du Centre Hospitalier de St-Nazaire recule au 15 janvier le transfert du service de gastro-entérologie.

### Mobilisation hospitalière nationale : la suite

A l'occasion de sa venue à l'UL de St-Nazaire, nous avons demandé à **Luc Delrue** - Secrétaire fédéral de la branche Santé - les suites envisagées à la mobilisation du 8 novembre dernier :

**Luc** : « face au blocage systématique opposé à nos revendications par la Ministre Mme Touraine, notre Conseil National de demain discutera de l'organisation d'une manifestation à Paris courant mars, en commun avec la CGT et Sud Santé.

Le calendrier électoral ne doit pas imposer une « pause syndicaliste » ; au contraire les revendications doivent s'inscrire dans cette période ....

<sup>1</sup> La gastro-entérologie : spécialité médicale qui étudie l'appareil digestif et ses maladies

<sup>2</sup> La néphrologie : spécialité médicale visant à prévenir, diagnostiquer et soigner les maladies des reins.

<sup>3</sup> La gériatrie : médecine des personnes âgées

dans la continuité de la mobilisation contre la « loi travail ».

Je pense que nous pouvons nous fixer un objectif ambitieux pour cette manifestation nationale.

Qui plus est, au delà du secteur de la Santé, au sein de notre Fédération, une discussion s'engage pour élargir cette manifestation aux services publics. »



Luc Delrue

### Chaleureux remerciements à Patricia et Pascal

Le 6 décembre, à l'occasion du CA du Groupement Départemental des Services Publics et des Services de Santé, réuni à cette occasion à l'UL, nos camarades **Patricia Plénot** et **Pascal Loddé** tous nouveaux retraités, ont été chaleureusement remerciés.



...une nouvelle étape commence car leur activité syndicale ne s'interrompt pas pour autant : à très bientôt donc parmi nous.



De gauche à droite : Yann Le Fol Sec. GD Santé 44 - Yann Roue Sec. Régional Services Publics - Patricia - Luc Delrue Sec. Fédéral branche Santé - Pascal - Jean Jacques Peaud Sec. Régional Santé - Fabrice Bouron Sec. Services Publics 44

## Mairie de Saint-Nazaire (1)

### FO dénonce les conditions de travail dégradées

(Extraits)

« Nous constatons de plus en plus de cas de souffrance au travail.

- Des agents sont mis d'office en maladie suite à un accident de travail,
- Des encadrants (tiennent) des propos inappropriés et irrespectueux envers des agents,
- Des réorganisations de service sans concertation
- Des carrières freinées, des agents promus au grade supérieur dans des conditions floues au détriment de ceux qui remplissent les conditions,
- Des iniquités salariales,
- Des promesses d'embauches et de titularisations non tenues,
- Des emplois précaires etc...



Face à cette mairie qui n'écoute qu'elle-même, les agents sont dans une inquiétude grandissante et subissent de la souffrance au travail dégradant leur santé....

FO reste vigilant sur les propositions de la mairie et combattra toutes formes d'agissements allant à l'encontre des agents »

## Mairie de Saint-Nazaire (2)

### « Foyers Logements<sup>4</sup> » Maintien de deux agents la nuit !

Dans un communiqué, la section syndicale FO de la mairie, soutenue par l'UL, constatant que la mairie, de mèche avec la CFDT, a décidé de diminuer le nombre des agents de nuit sans se préoccuper des conditions de travail des salariés, revendique le maintien de deux agents de nuit, réaffirmant que « la mairie se doit d'assurer la sécurité de ses salariés, avant d'imposer des orientations économiques mettant aussi en

<sup>4</sup> Le logement-foyer est un établissement médico-social destiné aux personnes autonomes (seules ou en couple), non médicalisé.

danger les personnes prises en charge dans ces structures ».

« Comment accepter qu'une personne travaillant seule dans un établissement public fasse le ménage tout en faisant une ronde toutes les 2 heures, s'occupe de 62 résidents et leur porter secours (assistance à personne en danger), ne puisse pas utiliser le téléphone dans certaines parties du bâtiment, n'a aucun moyen de défense en cas d'intrusion d'individu(s) malveillant(s), n'a personne sur place pour lui porter secours en cas de chute, malaise ou autre, etc...

Une fois de plus, le manque de concertation avec le personnel concerné et le manque de dialogue mènent tout droit dans une situation conflictuelle et néfaste ».



Marie Noëlle Le Mal  
Secrétaire de la section FO de la mairie de St Nazaire

## Mairie de St Nazaire (3 !)

### Désaccord sur le régime indemnitaire :

### L'intersyndicale<sup>5</sup> prévoit de s'inviter au Conseil Municipal du 16 décembre

... et d'appeler à un rassemblement à partir de 13h30 dans le hall de l'Hôtel de ville, si elle n'est pas entendue sur ses revendications :

- Prime IFSE<sup>6</sup> de 26 € brut pour tous
- Non instauration de la prime variable (CIA)
- Maintien de la prime retraite hors du régime indemnitaire. (La section FO exige son maintien pour tous les nouveaux embauchés)
- Revalorisation de 2 € de la participation employeur de mutuelle santé.



<sup>5</sup> FO, CGT, UNSA, CFDT.

<sup>6</sup> Indemnité Fonction Suggestion Expertise

**Pôle Emploi**  
**22 novembre à l'UL,**  
**réunion des syndiqués FO**

Animée par **Anne-Cécile Trégret** et **Monique Renaud**, la réunion regroupait des syndiqués des sites de St-Nazaire, Trignac, La Baule et Pornic.



La discussion a notamment porté sur le projet d'accord sur la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC), dont les « négociations ont été bâclées en 3 mois » et que FO n'a pas signé. La Direction entend transférer les emplois chargés de l'indemnisation vers le placement ... alors même que les emplois diminuent et qu'une partie des demandeurs d'emploi est dirigée vers des officines privées !

De même, l'apparition de sites comme « Bob emploi » visant une *automatisation - numérialisation du placement* ! est inquiétante.

Nouveau contrat de mutuelle : à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, étant donné le désengagement de l'employeur - qui n'a pas voulu aller au-delà du panier de soins, minimum légal - il en coûtera 9,50 € de plus par mois pour avoir des remboursements identiques. Cela veut dire, souscrire une « sur-complémentaire » qui comporte 3 niveaux de remboursement. Depuis la Loi de Financement de la Sécurité Sociale (LFSS) de 2014 et son « pacte responsable », il est fixé un plancher et un plafond de remboursement : les dépassements d'honoraires ne figurant pas dans une liste ne seront pas pris en charge, sauf si les salariés se payent cette sur-complémentaire, sans participation de l'employeur.

Il a aussi été beaucoup question de la pression de l'encadrement, l'intimidation des salariés visant parfois même à les abaisser.



La section FO entend multiplier les réunions autour des Heures d'Informations Syndicales sur chaque site, et faire connaître ce qui se passe au public : notamment le risque, à terme, d'une indemnisation au forfait, faisant disparaître les garanties de la protection collective.

**FO AUCHAN St-Nazaire**

**Objectif 2017 de la Direction :**  
**- 340 000 € de frais de personnel !!**

Dans un tract, l'équipe FO propose des pistes d'économies alternatives pour ne pas toucher aux salariés, « véritable source de valeur ajoutée » : « en Loire-Atlantique, 1 directeur, 1 contrôleur de gestion, 1 RRH, 1 chef de sécurité pour 2 magasins sur les 3 ».



**A SUIVRE !**

**L'activité juridique de l'UL**  
**au 4<sup>ème</sup> trimestre 2016**

Le trimestre n'est pas encore terminé mais on peut d'ores et déjà dresser un bilan positif.

Depuis septembre, 8 affaires viennent de se conclure positivement pour nous au Conseil de Prud'hommes de Saint-Nazaire :

- Deux à l'issue d'une procédure en référé,
- Six à l'issue d'un jugement sur le fond, dont une suite à un jugement en départage présidé par un juge professionnel. Aucun débouté.



Tout cela est susceptible de faire rentrer 4.050 € dans la caisse de l'UL sous forme de dons des salariés que nous avons défendus. Je dis bien « susceptible » car les salariés concernés sont de plus en plus en situation de précarité voire grande précarité.

Précisons que les litiges portent le plus souvent sur des non paiements de salaire et/ou non remise des documents de fin de contrat ce qui porte un lourd préjudice aux salariés.

En dehors de ces procédures, nous avons prodigué des conseils juridiques à de nombreux salariés au cours de nos permanences hebdomadaires du mardi après-midi tenues tour à tour par : Bruno Potier, Annick Lac'h, Joëlle Legrand, Marc Bailler-Geon, Stéphane Logeais, Didier Tanne, Jean Epiard et moi-même.

Pour le service juridique de l'UL : Philippe JOULAIN

## Locaux syndicaux : Les UL FO, CGT et FSU font bloc contre le Maire de St-Nazaire !

Une nouvelle rencontre a eu lieu le 2 décembre. **Monique Renaud** et **Bertrand Bauny** représentaient l'UL FO.

Outre le Directeur de cabinet adjoint, M. Rialland, et M. Gros, Directeur Général des Services, étaient présents les président(e)s des groupes PS, PCF et EELV.



Compte tenu de la baisse des dotations de l'Etat, le bureau municipal est unanime pour faire payer les frais aux UL, tout en acceptant de prendre une partie à sa charge. Le comptable du Trésor réclame pour sa part 4 ans d'arriérés !

Après Joël Danto le 7 juillet<sup>7</sup>, Guy Texier pour la CGT a rappelé l'accord de 1978 sur la non facturation aux UL et que cette remise en cause reviendrait à limiter l'expression sociale à St-Nazaire.

Pour l'UL FO, il s'agit d'une attaque de l'action syndicale, d'autant plus grave qu'il s'agit d'une municipalité à majorité socialiste.

Répondant à l'évocation par les représentants syndicaux des illuminations de fêtes dont le prix a augmenté de plus de 130 000 € !, le représentant de la mairie l'a justifié par la volonté de « faire plaisir à la population durant cette période de fêtes ».

Pour les représentants FO, les nazairiens apprécieront lorsqu'ils seront au courant - un poste pourrait être supprimé suite à cette décision - dans une période où ils subissent de plus en plus l'austérité. De plus, ils ont rappelé que les moyens des UL proviennent pour une large part des cotisations des salariés syndiqués.

Devant le refus de la CGT, FO et FSU d'accepter la proposition du bureau municipal, M. Rialland a indiqué qu'il porterait le dossier devant le conseil municipal.

**Les autres élus présents - PS, PCF et EELV - sont tous intervenus pour faire payer les UL....**

Le combat continue !

## Formation syndicale à l'UL

Du 21 au 25 novembre, un stage "Découverte FO" animé par **Gilles Patrac** du CFMS Confédéral, s'est déroulé avec des stagiaires Hospitaliers de St-Nazaire et Savenay, Territoriaux de la mairie de St-Nazaire, de la Carène et des sites de Pôle Emploi.



## Formation syndicale Programme 2017 à l'UL

(D'autres ont lieu à l'UD à Nantes)

- 3 au 7 avril : découverte de FO et moyens d'action du syndicat
- 6 au 8 juin : négocier
- 2 au 6 octobre : s'organiser
- 20 au 24 novembre : découverte de FO et moyens d'action du syndicat

## Agenda

- Mercredi 14 décembre : CA de l'Association des retraités
- **30 décembre au 13 janvier 2017 : élections TPE**
- Jeudi 26 janvier 2017 : AG des hospitaliers de St Nazaire
- Jeudi 9 février 2017 : AG de l'Association des retraités



Réservation: [biblio@fo44.fr](mailto:biblio@fo44.fr)

7 € : chèque à l'ordre de

« UD Cgt-FO de Loire Atlantique ».

<sup>7</sup> Voir Infonz n°20 de septembre 2016.